

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderies Les Petits Sourires N.B. LTEE	Numéro de permis 2007047	Date d'inspection Le 03 avril 2023	
Nom de l'établissement Garderies les petits sourires		Numéro de téléphone (506) 532-6700	
Adresse 3060 132 Route Scoudouc NB E4P 3S4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Kyleigh Roy		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	03 avr. 2023	
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice constate que les activités quotidiennes ne sont pas délibérément planifiées. L'exploitante doit s'assurer que la programmation est délibérément planifiées et documentées.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	03 avr. 2023	
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe qu'un contact d'urgence sur deux dans un des huit dossiers d'enfant vérifiés ne contient pas l'adresse de la personne à communiquer avec en cas d'urgence. L'inspectrice observe qu'un parent est inscrit comme contact d'urgence dans un des huit dossier d'enfant. L'exploitant doit s'assurer que le dossier de l'enfant inclut le nom, l'adresse et les numéros de domicile et de travail d'au moins deux personnes autorisées par le parent de l'enfant à venir chercher l'enfant et à contacter en cas d'urgence si le parent est injoignable.			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : b) les menus hebdomadaires.	25(b)	03 avr. 2023	
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe que l'exploitante fourni le dîner aux enfants cependant le menu n'est pas affiché. L'exploitante informe l'inspectrice que les dîners sont seulement offerts une fois par semaine. L'exploitant d'un établissement doit afficher les menus hebdomadaires dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation. L'affichage des menus prévus permet aux parents de savoir quels aliments ont été offerts à leurs enfants pendant la journée.			
30(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu intérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	30(3)	28 mars 2023	28 mars 2023
Commentaires : Lors de l'inspection de suivi, l'inspectrice observe qu'un cache prise manque dans une prise de courant. Lors de l'inspection, l'exploitante a bouché la prise de courant. La lacune est maintenant conforme.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	28 mars 2023	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
<p>Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe que l'entrepôt ou l'exploitant entrepose les produits nettoyant n'est pas verrouillé à clé. L'inspectrice a aussi observé un contenant de lingette Lysol sur une étagère à l'entrée de l'établissement et trois bouteilles d'alcool sur le comptoir dans la cuisine. Les produits toxiques doivent être verrouillés sous clé et inaccessibles aux enfants.</p>			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	28 mars 2023	
<p>Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe une bouteille de sirop expectorant dans un entrepôt qui n'est pas verrouillé à clé. L'exploitant doit s'assurer que les médicaments sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.</p>			
40(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les effets personnels de l'enfant qui y est bénéficiaire de services, qui y sont apportés, notamment les peignes, brosses, brosses à dents, serviettes, débarbouillettes, literies, sucettes et tétines : a) portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant.	40(1)(a)	28 mars 2023	28 mars 2023
<p>Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe que trois bouteilles d'eau sur cinq ne portent pas le nom de l'enfant. L'exploitante doit s'assurer que les effets personnels des enfants portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant. Lors de l'inspection, l'exploitant a écrit le nom des enfants sur les bouteilles. La lacune est maintenant conforme.</p>			
48(1) L'exploitant d'un établissement agréé sert quotidiennement : b) pendant les heures de repas reconnues, un repas nutritif.	48(1)(b)	28 mars 2023	
<p>Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, le dîner est servi à 13h50. L'exploitante doit s'assurer de servir les repas pendant les heures de repas reconnues.</p>			

#### Commentaires généraux

Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe les jeux libres à l'intérieur, la collation, le dîner et les jeux libres à l'extérieur.

Lors de l'inspection, l'inspectrice observe que l'exploitant offre le dîner aux enfants, par contre le service n'est pas indiqué. Les enfants ont mangé du spaghetti lors de l'inspection. L'exploitante devra faire une demande de changement si elle choisi d'offrir le dîner occasionnellement.

Lorsque les enfants qui font la sieste ne sont pas directement supervisés, une vérification physique des enfants doit avoir lieu toutes les 15 minutes. Ces vérifications doivent être consignées dans un document comprenant la signature de l'exploitant, ainsi que l'heure de la vérification

Lors de l'inspection, l'aire de jeu extérieure est recouverte de neige, donc l'inspectrice n'a pas été capable de vérifier si plus d'une sorte de matière permettant différents types d'activité est offerte. L'évaluation de l'aire de jeu extérieur sera faite au printemps avec un membre de l'équipe de livraison de permis

Le ratio est respecté lors de l'inspection.

original signé par  
 Kyleigh Roy

\_\_\_\_\_  
 Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 avril 2023

\_\_\_\_\_  
 Date

original signé par  
 Carole Melanson

\_\_\_\_\_  
 Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 avril 2023

\_\_\_\_\_  
 Date